



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19  
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

### Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- Jean-Marc CHAILLOUX absent à donné pouvoir à Jocelyne BOITON,
- Jean-Paul TERDIEU absent à donné pouvoir à Patrick MAILLARD,
- Laura SGUARIO Absente excusée.

Mme HEBERT et M. DURAND sont arrivés pendant le point n°2 des décisions du Maire.

M. HEYMANN Yoann est désigné secrétaire de séance.

## L'ORDRE DU JOUR APPELLE

### *1) Approbation du Conseil Municipal du 2 décembre 2021*

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé. Le Conseil municipal du 2 décembre 2021 a besoin d'être approuvé.

**Le précédent procès-verbal du 2 décembre 2021, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.**

## II) Compte-Rendu des décisions du Maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

### Décisions du maire

30/11/2021	Décision n°26	n° DIA	DIA 22-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 03/12/2021
		Objet	Vente HALLOT / EKOMAN		
		Adresse	33bis Route de Boutigny		
09/12/2021	Décision n°27	n° DIA	DIA 23-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 10/12/2021
		Objet	Vente DAS NEVES-LOIA/ MIRAUCOURT		
		Adresse	1 Chemin des Sources		
10/12/2021	Décision n°28	n° DIA	DIA 25-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 10/12/2021
		Objet	Vente SAROTTE/ BARBIER		
		Adresse	24 Rue du Château de Belesbat		
23/12/2021	Décision n°29	n° DIA	DIA 24-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 28/12/2021
		Objet	Vente HALLOT / MINISINI-POINSARD		
		Adresse	31F Route de Boutigny		
23/12/2021	Décision n°30	n° DIA	DIA 26-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 28/12/2021
		Objet	Vente Csts ALLERBACK / SULTER		
		Adresse	72 Route de Boutigny		
10/01/2022	Décision n°1	n° DIA	DIA 27-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 10/01/2022
		Objet	Vente FERREIRA-BOSSARD / LAUNAY		
		Adresse	25bis Route Nationale		
02/02/2022	Décision n°2	n° DIA	DIA 28-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 04/02/2022
		Objet	Vente Csts BAGGIO / FV Conseils		
		Adresse	66 Route de Boutigny		
15/02/2022	Décision n°3	n° DIA	DIA 29-2021	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 18/02/2022
		Objet	Vente RENSON / VANDREUIL-TOMAS		
		Adresse	9 Route Nationale		
15/02/2022	Décision n°4	n° DIA	DIA 02-2022	Renoncement Préemption	Envoi préfecture et affichage le 21/02/2022
		Objet	Vente LABERGRIS-CORNIQUET/BREUGNOT		
		Adresse	1bis Chemin de Bouville		

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions.**

## III) Approbation de la modification n°2 du PLU

Mme le Maire explique qu'après la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme et l'arrêté municipal n°35-2021 en date du 12 octobre 2021 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à disposition du public.

La modification n'a fait l'objet d'aucune objection lors de la mise à disposition du public du 25 novembre au 25 décembre 2021.

La notification aux Personnes Publiques Associées du 12 octobre 2021, n'a fait l'objet d'aucune objection également.

La modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du code de l'urbanisme ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.**

**Et indique que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local. La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion d'une mention dans un journal**

local. Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Maire de Vayres sur Essonne aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne.

#### ***IV) Sollicitation de la DETR 2022 – Aménagement des accès PMR extérieurs de la Mairie***

Les abords de la Mairie de Vayres sur Essonne ne sont actuellement pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons établi un document « ADAP » en 2015 afin d'établir les travaux à prévoir et permettre une meilleure accessibilité aux PMR.

La Mairie étant située à un angle de rue, les travaux sont nécessaires sur la façade et sur le côté (l'entrée des administrés se fait par la façade pour l'accès à la salle du Conseil, par le côté pour l'accueil des administrés pour les démarches administratives).

L'école élémentaire et la Mairie sont accolées. Afin d'améliorer les accès et protéger au mieux les écoliers et les riverains, il nous semble judicieux de déplacer l'entrée de l'école élémentaire (voir photo Mairie 4), qui se trouve actuellement sur la RD449, une voie très passante avec des véhicules roulant assez vite, (un dossier est en cours pour des travaux de sécurité routière sur cette route), en faisant un béton désactivé d'une seule entité qui desservirait l'entrée de la Mairie, la salle du Conseil et l'école élémentaire. L'accès actuel à la salle de Conseil est en gravillon (voir photo Mairie 2) et nous avons plusieurs niveaux de sol, nous souhaitons uniformiser l'ensemble en intégrant une rampe d'accès aux normes PMR.

Nous souhaiterions installer un éclairage au sol permettant la visibilité de nuit pour l'accès PMR de la Mairie et remplacer les éclairages de la façade de la Mairie par des lampadaires à économie d'énergie.

Côté Mairie – « Démarches administratives » :

Le trottoir actuel est très étroit (0.60 m) et ne permet pas une circulation correcte des piétons, PMR et poussettes (voir photo Mairie 1 et 3).

Ce trottoir est bordé par un muret que nous voudrions supprimer afin d'élargir le trottoir. Ces travaux nécessitent également le déplacement des boîtiers gaz et électricité qui ne sont pas inclus au devis.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 70 380.50 € H.T. soit 84 456,60 € T.T.C.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter la Préfecture au titre de la DETR 2022 à hauteur de 50 % du projet (35 190.25 € H.T.), soit un montant de subvention de 35 190.25 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise à solliciter la DETR 2022 pour ces travaux d'aménagement – accès PMR extérieurs de la Mairie et autres aménagements, dont le devis s'élève à un montant total de 70 380.50 € H.T, à hauteur de 50 % du montant total H.T, soit 35 190.25 €.**

#### ***V) Sollicitation de la PDASR 2022- Installation de chicanes sur la RD 449***

La commune de Vayres sur Essonne souhaite améliorer la sécurité routière sur la RD449 en installant 3 chicanes qui seront situées comme indiqué sur les plans (emplacements prévus : section de la route entre la Mairie de Vayres sur Essonne et le panneau de sortie de ville en direction de la Ferté-Alais).

Cet axe est très emprunté par de nombreux véhicules qui circulent à une vitesse excessive, avec dépassements intempestifs, malgré la présence d'une ligne blanche continue.

Ces chicanes permettront également de créer des places de stationnement pour les riverains, afin d'éviter que les voitures se garent à califourchon sur le trottoir, rendant l'accès des piétons impossible et dangereux.

Le Conseil Départemental nous a informés que nous pouvions solliciter la PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière), la subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du montant H.T.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental sur la PDASR 2022 à hauteur de 50 % du projet (25 335.00 € H.T.), soit un montant de subvention de 12 667.50 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter la PDASR 2022 pour ces travaux d'installation de chicanes sur la RD449, dont le devis s'élève à un montant total de 25 335.00 € H.T, à hauteur de 50 % du montant total H.T, soit 12 667.50 €.**

## **VI) Inscription de « La Boucle marais de Pasloup » au Plan Départemental des Espaces et Sites et Itinéraires**

Le Conseil départemental de l'Essonne a lancé la mise en place de son Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature (PDESI) en 2021.

Dans ce cadre, 6 boucles de randonnée pédestre issues des itinéraires départementaux ont été sélectionnées. Ceux-ci sont déjà existants et balisés. Aucune action supplémentaire ne sera réalisée dans le cadre de l'inscription de ces boucles au PDESI. L'une d'elles concerne la commune de Vayres-sur-Essonne.

L'inscription du site au PDESI lui permet de bénéficier d'une aide financière pour son aménagement et sa gestion. En revanche, les gros travaux de réaménagement doivent être présentés pour avis en Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature (CDESI) au préalable.

La commune doit délibérer pour valider son inscription au PDESI.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE à l'inscription de l'ESI « boucle marais de Pasloup », dont la carte est jointe, au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).**

## **II) Questions diverses**

- Collecte pour l'Ukraine :

La collecte des dons a débuté le jeudi 3 mars jusqu'au lundi 14 mars. Les consignes de collecte ont beaucoup changé entre le début et la fin de l'opération excluant les vêtements et denrées alimentaires.

Grâce à la générosité des Vayrois c'est environ 8m3 de dons qui ont été collectés et enlevés par les services de la Protection Civile.

- Parcelle ZC 43, Chemin des Effaucherries

Les propriétaires de la parcelle ZC 43 ont fait, depuis le 27 août 2021, une demande de dézonage de parcelle agricole pour la rendre constructible. Cette demande a bien été listée dans une étude en cours sur les intérêts de modifier le PLU communal actuel.

D'une manière générale, la révision du PLU ne sera engagé que dans une réflexion globale et non au cas par cas, ce qui nécessite une remise à plat, longue et couteuse.

Après débat, l'ensemble du Conseil Municipal demande que ce point soit soumis à délibération lors du prochain Conseil.

- Nettoyage de Printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 14 mai, rendez-vous à 10h devant la Mairie. Le camion de la recyclerie devrait être présent pour cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quarante-deux minutes.

Le Maire,

Jocelyne BOUTON

